

Changement de parcours

Par **Worriedesu**, le 10/06/2011 à 00:44

Bonjour,

Je viens de réussir ma L1 de droit en parcours linguistique à Nancy, cependant je me suis rendue compte que ça ne me servira pas pour mon projet professionnel, je voudrais donc passer en parcours juridique. Pensez-vous que je puisse m'inscrire en L2 parcours juridique directement ou faut-il que je recommence une L1 en parcours juridique d'abord?

Merci de vos réponses

Par **alex83**, le 10/06/2011 à 17:55

Bonjour,

Bonne question. Par contre je pense que vous devriez directement la poser à l'administration de votre fac. Je présume qu'ils seront plus en position de vous répondre que nous.

En plus, ils sont très réactifs à répondre !

Par **Worriedesu**, le 10/06/2011 à 18:51

Merci, je pense aussi que c'est la meilleure chose à faire, j'y vais de ce pas!

Par **Camille**, le 11/06/2011 à 09:27

Bonjour,

C'est pourtant l'évidence même. Ce n'est que s'ils vous répondent "Nââân, c'est pas possible" qu'il faudra creuser la question avec, éventuellement changement de fac.

Mais, que voulez-vous dire par...

[quote="Worriedesu":2z38wuzs]

parcours linguistique à Nancy, cependant je me suis rendue compte que ça ne me servira pas pour mon projet professionnel[/quote:2z38wuzs]

:ymdaydream:

Etes-vous bien sûre que ça ne vous servira pas dans votre parcours professionnel ? Image not found or type unk

Par **Worriedesu**, le 11/06/2011 à 13:22

Oui, j'en suis sûre car d'une part je voudrais faire l'école de la magistrature et d'autre part les enseignements d'anglais de L2 et L3 me semblent vraiment compliqués. Je ne me voit vraiment pas continuer dans ce parcours.

Par **Camille**, le 11/06/2011 à 15:37

Re,

[quote="Worriedesu":1bq6q1hc]

et d'autre part les enseignements d'anglais de L2 et L3 me semblent vraiment compliqués.[/quote:1bq6q1hc]

Oui, mais ça ne veut pas dire que ça ne vous servirait pas dans votre parcours professionnel. D'abord, rien ne prouve que vous n'en aurez pas besoin même en tant que magistrate et supposons que l'ENM ne marche pas ?

:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **bulle**, le 11/06/2011 à 16:31

Bonjour à tous,

[quote="Camille":1qt8rbu1]

D'abord, rien ne prouve que vous n'en aurez pas besoin même en tant que magistrate et supposons que l'ENM ne marche pas ?[/quote:1qt8rbu1]

Pour simple information, en 2008, parmi les étudiants de Nancy qui ont tenté le concours pour être magistrats seulement 2 ont été retenus parmi les 2000 inscrits selon les dires d'un prof de Nancy. L'une de ces personnes était major de promo du M2 Droit privé général.

Camille a raison, réfléchissez bien avant de changer de parcours et prévoyez un plan B. De plus les années supérieures ne sont pas aussi faciles que la L1 donc prudence.

Bulle

Par **Worriedesu**, le 11/06/2011 à 19:06

Vous avez raison, je vais prendre le temps de réfléchir, de toute façon les inscriptions ne sont pas pour tout de suite. J'hésite encore un peu sur ce que je voudrais faire mais j'ai peur d'être limitée par le parcours linguistique plus tard dans mes choix professionnels, d'avoir des lacunes en droit français par rapport aux étudiants du parcours juridique.

Par **Camille**, le **11/06/2011** à **21:39**

Bonsoir,

[quote="Worriedesu":5vyjf7ys]

j'ai peur d'être limitée par le parcours linguistique plus tard dans mes choix professionnels, d'avoir des lacunes en droit français par rapport aux étudiants du parcours juridique.[/quote:5vyjf7ys]

La peur n'évite pas le danger ! Elle permet simplement de s'en prémunir parce qu'on a conscience de ce danger. Donc, à vous de manoeuvrer pour que le danger ne se concrétise pas... Eventuellement en recherchant une voie intermédiaire ou en retardant le changement de parcours. Les études de droit étant les plus difficiles, il n'est pas anormal que vous ayez quelques difficultés.

(je ne crois pas trop à ceux qui y arriveraient "les doigts dans le nez"...)

:wink:

Image not found or type unknown

Par **Worriedesu**, le **11/06/2011** à **23:32**

Bonsoir,

[quote:2zndxqht] Eventuellement en recherchant une voie intermédiaire ou en retardant le changement de parcours[/quote:2zndxqht]

Pardon, mais je ne comprend pas ce que vous voulez dire par là. Je pense plutôt que c'est en changeant de parcours le plus tôt possible que j'éviterai ces lacunes. Je suis d'accord avec le fait que le cursus linguistique peut être un plus pour les étudiants qui ont un projet précis dans le droit international, cependant le droit des pays de common law ne me passionne pas vraiment. Si je retarde mon changement de parcours, j'ai bien peur que des portes me soient déjà fermées.

Par **Camille**, le **12/06/2011** à **12:38**

Bonjour,

Sauf que vous semblez ne vous concentrer que sur vos seules études. Comme si c'était une finalité en soi. Que vous vous engagiez dans une spécialité de droit anglo-saxon ou pas, une langue étrangère bien maîtrisée, et notamment l'anglais, sera de plus en plus indispensable au cours d'une carrière professionnelle, quelle qu'elle soit. Et qui pourra ouvrir d'autres portes que celles prévues initialement.

Ce qui compte, ce n'est pas tant de réussir vos études, même si c'est évidemment votre objectif prioritaire en ce moment, que de réussir votre carrière professionnelle ultérieure, grâce – entre autres - à des études intelligemment suivies.
Donc réfléchissez bien, pesez le pour et le contre dans cette optique, prenez des conseils à droite et à gauche, etc.

Et une fois votre décision prise [u:18frmd2]après mûre réflexion[/u:18frmd2], et bien... Allez-y, foncez ! Faites comme vous le sentez !

Mais conservez toujours en tête votre nouvelle stratégie jusqu'au bout et gardez le cap. Et sans jamais regretter cette décision, même si elle n'aboutit pas forcément aux résultats escomptés.